

SAINT PAL DE SENOUIRE  
CONSEIL MUNICIPAL  
31 mars 2019

Changement de communauté

Le Conseil Municipal remercie les personnes qui ont participé le 31 mars 2019 à la consultation des habitants. La très forte participation est remarquable. Tous ont pu s'exprimer librement sans contrainte.

- Il est rappelé que le Conseil Municipal a souhaité poser la question d'un changement de regroupement intercommunal et de recueillir l'avis de toutes les parties concernées : les électeurs de la Commune, les représentants des deux EPCI, et bien sûr M. le Préfet de Haute Loire.
- Il est rappelé qu'une rencontre a eu lieu en Sous-Préfecture de Brioude le 28 janvier 2019 avec les représentants de l'Etat.
- Il est rappelé qu'un courrier d'information a été adressé à tous les électeurs de la commune pour lancer le débat.
- Il est rappelé l'organisation d'une réunion publique le 23 mars 2019 en présence de M. Joubert, Président de la CAPEV, de Mme Roméas, Directrice à la CAPEV, de Mme Delabre, Vice-Présidente de la CCRHA et de M. Portal, Vice-Président de la CCRHA.
- Il est rappelé que la journée du 31 mars 2019 a été consacrée à l'accueil des habitants de la commune pour recueillir leur avis sur le sujet.
- Il est rappelé que le Conseil Municipal dans ses précédentes délibérations en date des 12/12/2015 et du 08/05/2016 exprimait sa position, jamais modifiée, pour une communauté plus petite, plus proche, plus représentative autour des secteurs d'Allègre, Craponne sur Arzon, La Chaise Dieu. Il exprimait alors son désaccord pour des structures trop grandes et trop éloignées. Toutefois la majorité des communes de l'ex Communauté de Communes de La Chaise Dieu avaient rejoint la CAPEV. Hélas force est de constater que l'ancienne cohésion n'a pas survécu et s'est diluée puis a disparu dans la nouvelle structure.
- Il est rappelé que l'adhésion à la CAPEV a été imposée par le Préfet de Haute Loire.

De ces échanges informels mais révélateurs il ressort que :

- Les préoccupations de la CAPEV sont essentiellement urbaines ;
- La CCRHA est composée majoritairement de petites communes rurales avec des préoccupations bien plus proches de celles de la commune ;
- En adhérant à la CCRHA la Commune rejoindrait l'arrondissement de Brioude dont elle a toujours fait partie ;
- Symboliquement la Senouire rejoint l'Allier... Même bassin hydrographique ;
- Le ramassage scolaire peut continuer sur les écoles de La Chaise Dieu ;
- La politique d'aide aux associations semble de même nature ;
- CCRHA : 59 communes / 17 270 habitants (2015) / Densité 16 hab/km<sup>2</sup> / Superficie 1 067.66 km<sup>2</sup> ;
- CAPEV : 73 communes / 82 412 habitants (2015) / Densité 61 hab/km<sup>2</sup> / Superficie 1 342.34 km<sup>2</sup> ;
- Le siège social de Langeac est plus proche que le siège du Puy en Velay.
- En restant à la CAPEV il y a perte totale des compétences eau et assainissement avec des prévisions de tarifs multipliés par huit ;
- En rejoignant la CCRHA, la commune peut prétendre à une autonomie dans le domaine eau et assainissement avec maîtrise des tarifs ;
- Après deux années passées à la CAPEV, les prévisions se sont confirmées : St Pal de Senouire et ses représentants ne se sentent pas à leur place.

L'approbation des habitants, électeurs de la commune pour un changement est très largement majoritaire, puisque, spontanément et de manière informelle, sur les 111 électeurs de la Commune, 75 se sont déclarés d'accord avec le projet de changement. 08 ont donné un avis défavorable au départ de la commune de la

CAPEV (3 nuls, 1 blanc donc 87 participants. Pour le changement 90.36% des exprimés / 86.20% des participants / 67.56% des inscrits.

De par sa position limitrophe entre deux entités, la commune peut prétendre à un changement de regroupement intercommunal.

Constat fait, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (oui 09, abstention 0).

- de demander à M. le Préfet de Haute Loire de procéder au retrait de la Commune de Saint Pal de Senouire de Communauté d'Agglomération du Puy en Velay (CAPEV) et à son adhésion à la Communauté de Communes des Rives du Haut Allier (CCRHA).
- de solliciter l'accord de la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay (CAPEV) et de ses communes pour son départ.
- de solliciter l'accord de la Communauté de Communes des Rives du Haut Allier (CCRHA) et de ses communes pour son entrée.

Qualité de l'eau

L'agence Régionale de Santé a effectué le contrôle sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine. Alain Fouillit donne lecture des résultats qui peuvent être trouvés sur le site communal.

Miroir carrefour le Bourg

Il sera étudié la possibilité d'installer un miroir au carrefour avec la RD22 au bourg.

Barrière route de Sembadel

Il sera demandé au département la possibilité d'installer des barrières de sécurité route de Sembadel RD4 au-dessus de Juillard. Des travaux de modification de virage sont prévus.

Pour ces deux derniers points les services départementaux sont contactés.